

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2011

COMPTE-RENDU

Présidence : Madame Evelyne BERNARD, Maire de VAGNEY

Présents : tous les conseillers étaient présents, sauf :

- Madame Patricia HANTZ (pouvoir à Madame Béatrice GIGANT)
- Madame Jocelyne VALENTIN (pouvoir à Madame Bénédicte DAVID)
- Monsieur Jean-Yves ORIVEL (pouvoir à Monsieur Pascal SINIGAGLIA)
- Madame Joëlle KIENTZY
- Madame Christine PIERRE
- Monsieur Jean-Pierre BARABAN

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BERNARD

Secrétaire-Adjointe de séance : Madame Marie-Antoinette ANTOINE, Directrice Générale des Services

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Madame Evelyne BERNARD informe de la démission de Monsieur Dominique MUNDING, pris par ses obligations professionnelles. Les suivants sur la liste, Monsieur Guillaume POIROT et Madame Sylvie PERRIN, ont décliné, pour les mêmes raisons, l'invitation à rejoindre l'assemblée délibérante. Monsieur Jean-Pierre BARABAN est donc déclaré installé dans ses fonctions de conseiller municipal de VAGNEY, même s'il n'a pu être présent lors de la présente séance.

Madame la Maire et le Conseil Municipal remercient chaleureusement Monsieur Dominique MUNDING pour son action à leurs côtés, et pour son investissement au sein des commissions communales où ses remarques et conseils contribuaient à la qualité de la préparation des décisions de l'assemblée.

COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté.

PRESENTATION DU DOCUMENT UNIQUE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Monsieur Christian MARTIN, agent chargé de la mise en œuvre de la sécurité au travail et Mademoiselle Sonia VANCON, chargée de la communication et des plans de sécurité civile à la Mairie, présentent le travail exemplaire qu'ils ont réalisé, en collaboration avec l'ensemble de leurs collègues, le médecin de prévention et les élus qui ont participé aux groupes de travail.

Le document unique est une obligation légale qui s'impose à toutes les collectivités, comme aux entreprises privées. Il recense tous les dangers et risques que présentent les activités des agents, par unité de travail, inventorie les actions déjà mises en œuvre pour les réduire et dresse un programme pluriannuel de mise en œuvre des actions préconisées, suivant les priorisations retenues.

Mademoiselle VANCON et Monsieur MARTIN expliquent la méthode retenue pour la grille d'évaluation des risques : trois facteurs interviennent dans le calcul, la fréquence d'exposition des agents au risque, la gravité des blessures susceptibles d'être causées aux agents et le coefficient de maîtrise du risque. Monsieur MARTIN donne en exemple l'unité de travail « station d'épuration » dont il est responsable et qui éclaire tout à fait le conseil sur l'application de la méthode retenue.

La priorisation définit les délais d'action pour réduire les risques et résulte de la multiplication du coefficient de maîtrise par la valeur retenue pour l'évaluation du risque.

Madame la directrice générale des services précise que le travail n'est pas terminé, puisque chaque année, une révision du document sera programmée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des conditions de travail des agents.

Madame la Maire salue l'exhaustivité et la qualité du travail réalisé par l'ensemble des agents, de leurs représentants, des élus et des personnes associées. Elle remercie spécialement Monsieur MARTIN et Mademoiselle VANCON pour cette présentation à l'instance délibérante, en dehors de leurs horaires normaux de travail.

Le Conseil Municipal donne acte à Madame la Maire de cette communication.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Madame la Maire invite Madame la Directrice Générale des Services à faire le point du travail entrepris.

Le plan communal de sauvegarde est un document d'anticipation et de préparation à la survenue d'un risque majeur, impliquant pour le Maire de prescrire des mesures de sauvegarde de la population résidant sur le territoire communal.

Pour réaliser le plan communal, le service communication et prévention des risques s'est appuyé sur le dossier départemental des risques majeurs, qui indique, pour VAGNEY, une exposition aux risques inondation, sismicité et radiations ionisantes, du fait de la présence de centrales nucléaires proches.

La préparation à la survenue d'un risque majeur impose de prévoir une organisation, prise en charge par la cellule communale de crise, sous la direction de Madame la Maire, en collaboration avec le service interministériel de défense et de protection civile, à la Préfecture, et les secours, notamment les pompiers du service départemental d'incendie et de secours.

Le plan indique qui participe, en qualité de titulaire ou de suppléant, à la cellule communale de crise, dresse pour chacun de ces acteurs une fiche action des mesures à entreprendre. Les fiches de recensement de certaines populations sont déjà rédigées, de façon à gagner du temps, de même qu'un annuaire précis des personnes ressources, telles que les entreprises qui pourraient mettre du matériel à disposition sur réquisition, le cas échéant.

Madame la directrice explique que c'est ce travail d'annuaire qui n'est pas tout à fait terminé, mais elle expose que Madame la Maire pourra signer pour la fin de l'année l'arrêté prescrivant la mise en application du plan communal de sauvegarde.

Elle ajoute, s'agissant de l'exposition aux radiations ionisantes, que l'agence régionale de santé dispose d'un stock de pastilles d'iode quelque part en Lorraine. Compte tenu des nouvelles études établies à la suite de TCHERNOBYL et FUKUSHIMA, un temps de distribution significativement plus long est possible. L'Agence Régionale de Santé estime disposer des moyens nécessaires pour faire distribuer les médicaments dans le temps imparti. Le plan de sauvegarde sera mis en œuvre, le cas échéant, pour porter appui. Une circulaire devrait parvenir en Mairie pour la fin de l'année et l'assemblée délibérante comme la population seront tenues informées du dispositif.

Il est précisé enfin qu'un cahier spécial sur le dispositif de sauvegarde des populations et sur la conduite à tenir en cas d'évènement majeur sera distribué avec le prochain VAGNEY INFO.

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL ET DE CONFECTION DU BUDGET AU COMPTABLE DU TRESOR

A l'unanimité, le conseil municipal attribue les indemnités prévues par les textes à la nouvelle comptable du trésor, Madame Catherine MATHIEU

ANNULATIONS DE TITRES SUR LES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler quelques titres émis sur les budgets de l'eau et de l'assainissement. Cette décision à caractère social ou réglementaire intéresse une famille monoparentale en grave difficulté, une société qui a fait l'objet d'un règlement judiciaire et des arrondis de factures. En revanche, et toujours à l'unanimité, le conseil municipal refuse d'annuler les titres d'un particulier estimé solvable et invite Madame la comptable du trésor à poursuivre celui-ci.

ANNULATION DE 6 FACTURES DU ROLE D'EAU 2011

Le Conseil Municipal annule 6 factures du rôle d'eau pour des raisons d'erreurs matérielles. 4 d'entre elles seront réémises avec les données corrigées.

DECISION MODIFICATIVE – BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Budget de l'eau

Fonctionnement

C/022 – dépenses imprévues - 2200 €

C/654 – pertes sur créances +2200 €

Investissement

C/2313-1101 travaux 2011 +4838.50 €

C/2313-704 réservoir - 4838.50 €

Budget de l'assainissement

Fonctionnement

C/011 – charges à caractère général + 5500 €

C/012 – charges de personnel - 1500 €

C/65 – autres charges courantes - 2000 €

C/70 – ventes de produits et services + 2000 €

Les deux budgets demeurent équilibrés à l'issue de ces modifications.

REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ELECTRICITE DUS SUR LE RESEAU D'EAU PAR LA COMMUNE DE SAPOIS

La Commune de SAPOIS rembourse à la Commune de VAGNEY l'électricité consommée pour ses abonnés à la station de pompage, le compteur étant souscrit par la commune de VAGNEY pour les deux collectivités. Pour 2010, ce montant s'élève à 1178.43 €.

AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS D'AJUSTEMENT DES TARIFS DE FACTURATION DE L'ENERGIE PRODUITE PAR LA CHAUFFERIE BOIS

Madame la Maire expose qu'il est nécessaire d'ajuster les tarifs de facturation de l'énergie produite par la chaufferie bois. Elle propose la rédaction d'avenants avec les abonnés basés sur :

- Un tarif R1 égal à 49,17 €/MWh
- Un tarif R2 égal à 50,33 €/MWh
- Un gel de ces tarifs depuis la date d'application jusqu'au 31 décembre 2012

Le Conseil Municipal, entendu les explications et les calculs effectués pour la proposition de ces montants, autorise Madame la Maire à signer les avenants à intervenir sur ces bases.

PROGRAMME DE MARTELAGES EN FORET COMMUNALE

Le Conseil donne à l'unanimité l'autorisation de marteler les bois dans les parcelles suivantes :

- Amélioration : parcelles 11, 12, 20, 53, 82
- Irrégulière : parcelles 31, 55, 65, 68
- Régénération : parcelles 1R, 2R et 29
- Emprise de piste : parcelle 25

L'assemblée délibérante ajourne la coupe de la parcelle 72 prévue au plan d'aménagement

INTEGRATION DANS LA VOIRIE COMMUNALE DE L'IMPASSE DE LA RAVINE

Sur proposition de la commission communale des chemins et terrains, le Conseil Municipal donne son accord à l'intégration dans la voirie communale de l'impasse de la Ravine. Les frais seront entièrement à la charge de l'aménageur. En revanche, la Commune paiera les frais correspondant à l'assiette d'implantation d'un lampadaire implanté sur la parcelle privée, soit 1 m², qui sera intégré dans le domaine public.

RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION DE SOURCE

Le Conseil Municipal renouvelle la concession de source accordée à Monsieur Dieter BEIGEL au Haut-du-Tôt, dans les mêmes conditions que précédemment et pour 9 années.

DEMANDE DE LOCATION D'UN GARAGE

Le particulier qui avait formulé cette demande l'a annulée.

RENOUVELLEMENT D'UN BAIL DE LOCATION 2 RUE DES ECOLES

Le bail de location d'un logement F3, situé 2 Rue des Ecoles, arrive à échéance au 31 décembre 2011. Le conseil Municipal renouvelle ce bail pour 6 années, dans les mêmes conditions que pour l'ancien bail.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AVEC L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES RESTOS DU CŒUR –ANTENNE DE VAGNEY

Le Conseil Municipal donne son accord à la convention d'occupation d'un immeuble envisagée avec l'association départementale des Restos du Cœur. Celle-ci fixe les rapports entre le propriétaire, les co-propriétaires et l'association locataire ainsi que la contre-valeur de cette mise à disposition, qui représente la subvention de la Commune à cette association. Cette convention est conclue pour 3 ans renouvelables.

ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SIVUIS DE REMIREMONT

Du fait de la démission de Monsieur Dominique MUNDING, le Conseil Municipal est invité à élire un nouveau délégué titulaire au syndicat à vocation unique d'incendie et secours de REMIREMONT. Le vote donne les résultats suivants :

Inscrits : 27

Votants : 24

Suffrages exprimés : 23

Monsieur Frédéric THIRIET : 23 voix (élu)

INFORMATIONS DES INSTANCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

Les délégués au SIVUIS de REMIREMONT informent des projets de reconstruction des casernes d'ELOYES et de RUPT sur Moselle.

Les informations communautaires ont été communiquées dans le bulletin d'information communautaire, distribué avec le bulletin.

AUTRES INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Une réunion avec les présidents d'associations a eu lieu vendredi 25 novembre pour informer et recueillir les observations dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle de polyactivités. Un comité de suivi, formé de la Commission des travaux, de la Commission Vie Associative et de 7 présidents d'associations, sera associé aux différentes étapes du projet. Pour l'heure, l'équipe d'architecture travaille sur plusieurs scénarii.
- Les bulletins municipaux ont tous été distribués dans les foyers voinrauds par les élus. Madame la Maire les remercie.
- Madame la Maire lit au Conseil une lettre très émouvante de Madame Berthe MICLO, qui n'a plus d'autre lien que le bulletin municipal pour avoir des nouvelles de la ville de sa jeunesse, à laquelle elle demeure viscéralement attachée.
- Deux conseillers interpellent Madame la Maire sur l'arrêt de bus des Cailles, le premier sur des questions de sécurité et le second sur le coût d'une telle mesure, alors que le transport scolaire n'est obligatoire qu'à partir de 3 kilomètres. Madame la Maire répond qu'il s'agit de répondre à une demande forte des parents et également d'équité. Sur le plan de la sécurité, l'affaire a été vue avec la société de transport et l'arrêt implanté est, de toutes façons, provisoire, en attente des résultats de la demande d'achat de terrain, qui bloque du fait qu'une des co-proprétaires bénéficie d'une mesure de tutelle. Sur le plan du coût, il s'agit d'un car réutilisé, donc il est réduit, même si, il est vrai, il coûtera 7000 € à la commune. Un comptage est actuellement opéré et le service démarrera à la rentrée de janvier 2012.
- La question suivante est relative à l'arrêt de bus de Crémanvillers, qui n'est pas satisfaisant. Pour l'instant, aucune autre solution n'a pu être trouvée.
- Une conseillère évoque la dégradation de la bande de roulement du pont de Zainvillers. La remarque est prise en compte.
- Les problèmes de stationnement à proximité du restaurant « A TABLE » sont une nouvelle fois évoqués. Il est rappelé qu'une sur-signalisation n'est pas indiquée car chacun sait qu'il est interdit de stationner sur le trottoir comme sur les pistes cyclables. La police municipale a déjà dressé plusieurs contraventions aux récidivistes sur la base d'infractions au code de la route. Elle poursuivra bien entendu son action.
- Une conseillère indique qu'elle a fait l'objet de remarques à propos de créneaux de tennis-loisir qui auraient été supprimés au gymnase intercommunal scolaire. Le président du syndicat intercommunal scolaire, Monsieur Claude DIDIER-LAURENT, répond qu'une convention existe et que toutes les parties sont parfaitement d'accord. Les informations relayées à la conseillère sont par conséquent éclairées d'un prisme.

- Un conseiller évoque la récession et des temps de crise qui n'invitent pas à l'optimisme. Ne faudrait-il pas marquer le pas avec les investissements, notamment communautaires ? Madame la Présidente de la Communauté de Communes répond, qu'au contraire, la mission des élus consiste à donner du travail aux entreprises, seul levier valable pour la préservation des emplois locaux. Elle en profite pour informer que la direction régionale des affaires culturelles vient de mandater 734000 € pour la médiathèque.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 22 h 30.

Vu pour publication et affichage,

La Maire de VAGNEY,

Evelyne BERNARD